

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

SAÔNE-ET-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 15 Juillet 2024

D2024-60

Avenant N° 1 au marché de
travaux M2023-028 CARRE
CRE du lot N°8A Carrelage
Faïences

Rapporteur : Jean-Luc
PAQUELIER

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	19	22

Vote POUR	22
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation : 9 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze juillet à dix-neuf heures trentè, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents : Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Coralie SANGOY, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

Absents : Valentin CARRERAS (pouvoir à Michel BERTHET), Ludovic MORAND (Pouvoir à Julien STOYE), Cyrille BOUCHY (Pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet construction d'un restaurant scolaire, d'une bibliothèque et d'une voirie centrale aménagée ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 06/07/2023 attribuant le marché de travaux pour le lot n°08A - Carrelage Faïences à l'entreprise CARRE CREATION, pour un montant total de 76 627,05 €HT,

VU la proposition d'avenant n°1 au marché de « Carrelage Faïences » concernant la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- Fourniture et pose d'un siphon dans WC PMR
- Suppression SPEC sur cloisons WAB
- Suppression faïences couloir personnel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°08A - Carrelage Faïences d'un montant de 3 829.40 € (-5%), portant à 72 797.65 € HT le nouveau montant du marché.
- **D'autoriser** LA SEMA71, en sa qualité de mandataire du maître d'ouvrage, à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO

Le Maire
Michel BERTHET



Acte contresigné le 17 juillet 2024

Le Maire,

Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 17 juillet 2024.....

Acte affiché le